



D2024-67

VILLE DU PECQ
D E C I S I O N
1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : contrat de réservation séjour été 2024

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant le souhait de la Ville d'organiser un séjour pour les enfants 8-11 ans au mois de juillet 2024,

Vu le projet de contrat établi à cet effet,

DECIDE

De signer avec la société CAMPING LE COTTAGE FLEURI, sis La Grière plage – 85 360 LA TRANCHE SUR MER, un contrat de réservation camping pour 24 enfants et 3 accompagnateurs, pour un montant total de 2.775,86 € TTC.

De préciser que la date de la prestation est fixée du 06/07/2024 au 13/07/2024.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 08/04/2024



le Maire

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240408-D2024-67-CC
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024